

PLAN LOCAL D'URBANISME TREILLES



PIECE IV.C ANNEXES AU REGLEMENT IV.C.2 Article L151-19 du CU

ELABORATION
ARRÊT DE PROJET - 17.07.2024





ARRÊTÉ - 17.07.2024



LISTE DES ELEMENTS A PROTEGER AU TITRE DU L151-19 DU CU

L'article L151-19 du Code de l'urbanisme prévoit que « le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres ».

Il est rappelé dans les dispositions générales du règlement que tous les projets de travaux concernant ces éléments doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Les éléments de patrimoine et de paysage sont repérés au document graphique du règlement au titre des articles L151-19 du code de l'urbanisme.

Pour les dispositions fixant les règles applicables à ces éléments, il faut se reporter aux dispositions applicables pour chaque zone dans la deuxième partie du présent règlement (Chapitre II : caractéristiques architecturale, environnementale et paysagère).

ELEMENTS DU PATRIMOINE BATI IDENTIFIES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME : DESCRIPTION ¹			
N°	Parcelles cadastrales concernées	Description - Intérêt	Zones du PLU concernées
EL_P 01	<u>Section WC</u> 50p ; 52 ; 57p <u>Section B</u> 162 ; 163 ; 184 à 188 ; 910 ; 912 ; 1288 à 1290 ; 1543 à 1546 ; 1556 ; 1569	Remparts et emprise de l'ancien Château	UA
EL_P 02	<u>Section B</u> 159	Eglise Saint-André	UA
EL_P 03	<u>Section B</u> 1441	Oratoire Saint-Roch	UC3
EL_P 04	<u>Section B</u> 487	Christ en croix à l'entrée du village	UC3
EL_P 05	<u>Section B</u> 1326	Puits du Maillolet	UC3
EL_P 06	<u>Section A</u> 36p	Petite cabane intacte mais fragilisée (un éboulement du parement Est met en péril sa stabilité à court terme) en bordure d'un enclos	N

¹ Les données sur les cabanes en pierres sèches sont issues d'un recensement effectué vers la mi-novembre 2014 et terminé en mai 2016 sur sept communes des Corbières Orientales dont TREILLES par Jean-Louis BARTHE et Alain COURTIAUD. Les données sont reprises de leur site internet <http://ateliercss2.free.fr/PierresSeches/index.php>



ELABORATION - PLU TREILLES

REGLEMENT - ANNEXES AU REGLEMENT

Article L151-19

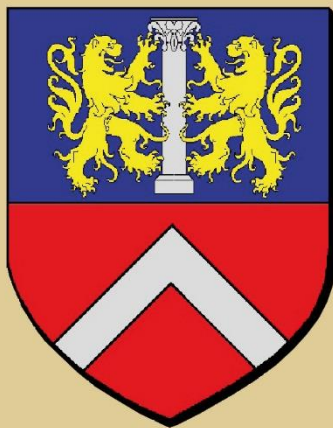
ELEMENTS DU PATRIMOINE BATI IDENTIFIES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME : DESCRIPTION ¹			
N°	Parcelles cadastrales concernées	Description - Intérêt	Zones du PLU concernées
EL_P 07	Section B 964p	Cabane exceptionnelle (capitelle du Camp d'Hannibal) par ses dimensions et la qualité de sa réalisation : voûte clavée plate aux lits concentriques réguliers, couronnement du toit en arêtes de poisson, murs épais de plus de 2 mètres qui imposent un corridor d'accès profond.	N
EL_P 08	Section WH 66p	Cabane située sur une petite plateforme dominant le ravin de Lauzinet en bordure Ouest d'un enclos à l'abandon qui a fait l'objet d'aménagements modernes : jointoiements au ciment, porte en bois, cimentation du toit, lanterneau métallique.	N
EL_P 09	Section WH 53p	Petite cabane à voûte en encorbellement au milieu du mur Ouest d'un grand enclos hexagonal irrégulier et en friche.	N
EL_P 10	Section WH 53p	Petite cabane à voûte clavée à rangs concentriques et profond couloir d'accès, située sur une plateforme dominant le ravin de Lauzinet et à l'Ouest d'un grand enclos abandonné	N
EL_P 11	Section WE 95p	Petite cabane dans l'angle d'un enclos abandonné dominant le ravin de Caneveire. À l'arrière de l'arc central une ouverture dans la voûte, probablement destinée à l'évacuation des fumées semble être ancienne, voire d'origine.	N
EL_P 12	Section A 6p	Petite cabane partiellement effondrée dans l'angle d'un enclos abandonné	N
EL_P 13	Section WH 77p	Ruines d'une cabane très défigurée par sa transformation en poste de tir dans l'angle saillant d'un enclos abandonné.	N
EL_P 14	Section B 830p	Cabane arasée au niveau du couronnement dont subsiste une porte à arc, située dans l'angle d'un enclos.	N
EL_P 15	Section B 964p	Ruines d'une cabane voûtée dans la saillie d'un enclos actuellement abandonné.	N
EL_P 16	Section WH 45p	Ruines de ce qui semble avoir été une cabane voûtée dans le mur d'un enclos où subsistent des traces de vignes.	A
EL_P 17	Section WE 95p	Ruine d'une cabane voûtée convertie en poste de tir à l'extrémité du mur d'un enclos abandonné.	N
EL_P 18	Section WE 82p	Cabane ruinée convertie en poste de tir en bout de mur d'un petit enclos modifié par les pistes proches de l'autoroute.	N
EL_P 19	Section WE 54p	Cabane anciennement voûtée convertie en poste de tir dans l'angle d'un enclos encore planté de vigne	A



ELABORATION - PLU TREILLES
REGLEMENT - ANNEXES AU REGLEMENT
Article L151-19

ELEMENTS DU PATRIMOINE VEGETAL IDENTIFIES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME : DESCRIPTION			
N°	Parcelles cadastrales concernées	Description - Intérêt	Zone
EL_P 20	<u>Section WC</u> 11 ; 22 ; 25 ; 55 ; 65	Nature en ville	UA
EL_P 21	<u>Section B</u> 1078	Nature en ville	UC3

APPRET - 17.07.2024



COGEAM

Urbanisme / Paysage
Environnement

940 Avenue Eole - Tecnosud II
66 100 PERPIGNAN

contact@cogeam.fr
04.68.80.54.11
cogeam.fr



CRB ENVIRONNEMENT

Environnement

5 Allée des Villas Amiel
66 000 Perpignan

contact@crbe.fr
04.68.82.62.60
crbe.fr